

PROCES VERBAL – 2ème CONSEIL D'ECOLE PAUL BERT

Date : 8 février 2021 – 18h00

Membres du conseil d'école

Présidente du conseil d'école

ACHERITOGARAY Marion, directrice de l'école et enseignante

Représentants de l'EN

MARQUE Alain, Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Auch Est

Equipe Enseignante

GIGON Alain – LANLO Anaïs – ARBERET Coralie – MULLER Claire – LEGBA Aurore –
ARRESSEGUET Noémie – GALY Adeline – MONCERE Isabelle – LETERME Chloé – FORNT Ornella –
SERVAT Stéphanie – DA COSTA Laura

Représentants de parents d'élèves

ASTRIDGE Nathalie, présidente – DAMIT Adeline - LAJOUS Amélie – BRINGUIER Sonia - PLANTE
BROQUA Vanessa - CHAMAILLE Lise

Représentants de la Commune et Communauté de commune

SAINTE LIVRADE Régine, élue aux affaires scolaires à la municipalité – Fabrice HATTRY, agent chargé
des affaires scolaires - LAFFONT Magali, directrice adjointe de l'ALAE

Organisation du temps scolaire

La note du 06 janvier 2021 rédigée par Monsieur le Directeur Académique fixe le cadre d'une modification
ou d'un renouvellement de l'organisation du temps scolaire.

L'organisation du temps scolaire apparaîtra à l'ordre du jour des conseils d'écoles des écoles de L'Isle
Jourdain.

La communauté de communes de la Gascogne toulousaine, les représentants de parents d'élèves ont proposé
aux parents des écoles un questionnaire concernant les rythmes scolaires.

L'équipe enseignante est favorable à un passage à 4 jours selon les horaires suivants : 8h40-11h40 13h40-
16h40. Ces horaires seront présentés par toutes les écoles de l'Isle Jourdain.

50 % pour un passage à 4 jours

25 % des enseignants ne se prononcent pas

25 % des enseignants pour le maintien à 4,5 jours

Les représentants de parents d'élèves rappellent que les horaires doivent être accordés sur toutes les écoles,
prendre en compte le collège également.

taux de participation au questionnaire pour l'ensemble des écoles en ligne 60%

maintien à 4,5 jours : 60,4 %

maintien à 4 jours : 34,4 %

L'élue aux affaires scolaires se prononce pour un maintien à 4,5 jours.

Les résultats du questionnaire CCGT :

maintien : 62%

passage : 34%

La direction de l'école enverra un état néant à la DSDEN concernant la modification du temps scolaire.

Effectifs : évolution et prévision

L'école accueille à ce jour 248 élèves.

Deux élèves unilingues de CM1 ont été radiés et un élève unilingue de CE1 a été accueilli depuis le précédent conseil d'école.

Pour la rentrée 2020-2021, l'école accueillerait 31 CP occitanistes et 20 CP unilingues.

L'équipe enseignante constate une hausse des effectifs bilingues d'année en année.

Actions et projets pédagogiques

Projet d'école

Afin d'obtenir le label Eco-Ecole, un travail est entrepris autour des « déchets ».

A ce stade, un diagnostic école a été réalisé par l'équipe enseignante, le service restauration et les affaires scolaires de la mairie listant ainsi les actions déjà mises en place sur le temps scolaire et hors temps scolaire (à la restauration notamment).

Le syndicat mixte TRIGONE est intervenu dans quatre classes et a abordé le tri et la réduction des déchets.

Actions et projets concernant l'ensemble des élèves :

- Projet de végétalisation de la cour de récréation :

Le vendredi 06 novembre 2020, les élèves de l'école ont présenté à l'élue à l'environnement, au responsable des espaces verts, à l'élue aux affaires scolaires et au CAUE du Gers (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) leurs travaux concernant la végétalisation de la cour. Leurs propositions ont été étudiées et un projet global a été élaboré. Certains arbres ont été plantés aux vacances de Noël, notamment sur la butte en fond de cour - En lien avec le projet d'école.

Actions et projets concernant certaines classes

- Culture occitane : interventions dans les classes 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 13 de Nelly PUJOL du mois de janvier au mois de juillet. Proposition de chants et danses. - En lien avec le projet d'école

- Printemps des poètes : classes 2, 5, 6, 9 et 13. Écriture poétique, billets d'intervention poétiques, virelangues en français et occitan.

- Ballade mathématiques : cl9

Travaux :

L'équipe enseignante souhaite réorganiser les espaces de stockage et ainsi créer un « fab lab » dans l'école : espace voué à des activités manuelles, bricolages, créations, constructions...

La municipalité a été sollicitée afin d'aménager un espace de stockage dans la cour pour le matériel de sport. Elle aménagera deux armoires en salle d'arts, ainsi, l'équipe enseignante mettra à disposition des enfants une bibliothèque d'école. Les travaux sont en cours de réalisation.

Sécurité :

Protocole sanitaire

Un nouveau protocole sanitaire national a été publié le 1^{er} février 2021. Les modifications à prendre en compte sur le temps scolaires sont les suivantes :

1. « Le port d'un masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs »
2. « pour les élèves des écoles élémentaires[...] le port du masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

3. « Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu toutes les heures. »

Le protocole de l'école Paul BERT a, de fait, été modifié et envoyé par mail aux familles le 03 février 2021.

Exercice confinement risque tempête

L'exercice s'est tenu le jeudi 10 décembre à 9h30 en présence d'agents et d'élus de la municipalité. Les élèves et les personnels se sont confinés. La remontée d'effectifs a été rapide et fiable. Les consignes générales ont été appliquées.

Question des représentants de parents d'élèves

Questions Ecole :

1. *Pourriez-vous nous indiquer quelle est la procédure si un cas positif à la COVID est avéré au sein d'une classe ?*

Selon la FAQ publiée par le Ministère de l'Education Nationale le 2 février 2021 :

«

Si un personnel ou un élève est « cas confirmé », la conduite à tenir est la suivante :

- Les responsables légaux, s'il s'agit d'un élève, ou le personnel avisent sans délai le directeur d'école ou le chef d'établissement du résultat positif du test ou de la décision médicale confirmant l'atteinte par la Covid-19 et, le cas échéant, de la date d'apparition des symptômes ;
- L'élève ou le personnel « cas confirmé », placé en isolement, ne doit pas se rendre à l'école avant le délai suivant :
 - o 7 jours pleins à partir de la date de début des symptômes avec absence de fièvre au 7ème jour pour les cas symptomatiques. En cas de fièvre au 7ème jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptômes ;
 - o 7 jours pleins à partir du jour du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques ;
- Le directeur d'école ou le chef d'établissement informe immédiatement l'IA-DASEN qui prend contact avec l'agence régionale de santé (ARS) ;
- Le directeur d'école ou le chef d'établissement, en lien avec le personnel médical de l'éducation nationale, élabore la liste des personnes, élèves ou personnels, susceptibles d'être contacts à risque au sein de l'école ou de l'établissement scolaire ;
- Le directeur d'école ou le chef d'établissement, par mesure de précaution, met en place des mesures d'éviction de ces personnes en attendant la validation par l'ARS ;
- L'élève ou le personnel qui n'est finalement pas identifié « contact à risque » rejoint son école ou l'établissement scolaire ; L'ARS est responsable du recensement et du suivi des personnes contact à risque et arrête la stratégie de dépistage adaptée.

Il appartient au directeur d'école ou au chef d'établissement de prévenir les personnels et les responsables légaux, que suite à un cas confirmé dans l'école/établissement :

- soit leur enfant ou le personnel est susceptible d'être contact à risque et que par mesure de précaution il ne doit pas venir dans l'établissement jusqu'à la validation par l'ARS;
- soit leur enfant ou le personnel n'est pas identifié comme contact à risque à ce stade malgré la présence d'un cas à l'école ou dans l'établissement.

»

Il est possible de consulter la FAQ sur le site de l'Education Nationale.

A ce jour l'école n'a connu qu'un cas de cas positif au retour des vacances de Toussaint. Les parents d'élèves avaient été informés via le cahier de liaison.

2. *Nous avons remarqué que l'organisation de la classe CE2 français/occitan de Mmes Sartorius et Arresseguet n'était pas adéquat à l'apprentissage des élèves et engendre des difficultés de communication parents/enseignants/élèves. Serait-il possible d'éviter ce type d'organisation pour les années futures ?*

L'équipe enseignante a conscience des difficultés soulevées par les parents d'élèves et par les répartitions en étoile. Cette répartition est imposée puisque une enseignante occitaniste n'est présente qu'à mi-temps, les élèves de sa classe sont donc absorbés par d'autres classes en son absence.

Pour que de telles répartitions ne se reproduisent pas, l'équipe enseignante a demandé l'ouverture d'un demi-poste occitaniste supplémentaire, soit le passage de 2,5 postes bilingues à 3 postes bilingues. Une telle ouverture de poste permettrait une organisation en miroir des classes occitanistes et ainsi de ne pas impacter les classes unilingues.

3. *Pourriez-vous nous rappeler la périodicité de l'envoi des livrets de scolarité aux familles ?*

Les livrets scolaires uniques sont communiqués aux familles au semestre. Le premier livret sera consultable en fin de période 3, le second en fin de période 5.

Questions mairie :

1. *Avez-vous défini une date pour effectuer la couverture de l'entrée de Paul Bert ?*

Oui ce sera fait en 2022, car cela n'a pas été mis au budget de cette année.

Ce budget devait déjà être voté au budget 2021 selon les parents. La mairie précise que c'était le budget pour faire les 3 entrées des écoles.

2. *Comme nous l'avons déjà évoqué lors du dernier conseil école, pourrions-nous avoir un panneau d'affichage devant école ?*

Non car il y a assez de panneaux aux affaires scolaires et à Lucie Aubrac.

3. *Il existe une lumière au-dessus de l'entrée de LA (vers les affaires scolaires), il serait bien de pouvoir l'utiliser (nécessaire le soir de 17h15 à 17h30) mais personne ne sait où elle s'allume. Serait-il possible de chercher ?*

Les ampoules étaient grillées, c'est réparé.

4. *Nous avons demandé un parking à vélo, pourriez-vous nous dire où en est notre demande ?*

Un portail automatique sera installé près de la chaufferie en même temps sera fait le parking vélo. Cela se fera dans le courant de l'année 2021.

5. *Serait-il possible de rajouter des cailloux sur le chemin blanc afin qu'il soit praticable, même l'hiver ?*

Cela a été signalé, et devrait être fait.

6. *Des enfants présentent des problèmes de peau dû à l'utilisation du gel hydroalcoolique. Serait-il possible d'utiliser de préférence de l'eau et du savon et de bien vérifier la disponibilité de papier pour s'essuyer les mains ?*

Le service hygiène de la mairie a équipé les classes d'un gel hydro-alcoolique plus neutre. L'équipe enseignante utilise en priorité le savon et l'eau.

Questions ALAE/ Ecole :

- *Suite aux nouvelles directives gouvernementales, pourriez-vous nous indiquer si, au niveau de la cantine, vous pouvez appliquer le protocole (ne pas mélanger les classes ?)*

Les enfants entrent à la cantine par classe. Ils ne prennent plus que le plateau et le verre, le reste est servi par les agents (couverts, entrée, dessert, plat).

Un agent leur sert le pain, la serviette et de l'eau car il n'y a plus accès à la carafe d'eau (c'est l'agent qui sert).

4 rangées dans la cantine (3 tables de 8 x 4) chaque classe est installée sur une rangée, les enfants sont donc séparés. Mercredi dernier les 2m ont été mis en place entre chaque classe.

A partir de la rentrée, 3 services seront mis en place de manière à respecter le protocole. Travail conjoint école, alae, cantine.

Les lundis et mardis, les petits mangent en premier puis c'est échangé en fin de service.

Les élèves sortent en horaire décalé, les agents ALAE en tiennent compte. Les premiers rentrent avant (et c'est le contraire en fin de semaine). Il n'y a pas d'horaire, les enfants sont dans leur zone (en fonction des

couleurs) les animateurs proposent des jeux par classe ou par groupe de couleurs. Quand une rangée se libère une classe est appelée et va manger avec l'animateur. Les enfants qui sont en APC si la classe est déjà entrée dans la cantine s'installent avec leur classe. Si la classe n'est pas encore dans la cantine il retrouve leur classe dehors. Si la classe a déjà mangé une rangée leur sera réservée (ce cas ne s'est jamais produit).

Les parents d'élève soulève que les derniers ont très peu de temps pour manger. La directrice explique que l'organisation est en train de se mettre en place. Si une modification devait avoir lieu, les parents en seraient informés. Les agents raccompagnent les élèves pour qu'ils puissent finir de manger.

Date du prochain conseil d'école

lundi 7 juin 2021 à 18h

Levée de séance à 18h55

Marion ACHERITOGARAY, Présidente

Madame LANLO, Secrétaire de séance